



# CVEC - Bilan d'exécution 2021

CA du 15/04/2022




# Sommaire

1. Rappel du dispositif CVEC
2. Utilisation de la CVEC
3. Pilotage de la CVEC
4. Bilan d'exécution des actions 2021
5. Prévision des actions inscrites sur 2022

# I. RAPPEL DU DISPOSITIF CVEC

- La CVEC est instituée par l'art. L. 841-5 du code de l'éducation
- C'est une **Taxe affectée** selon l'avis du Conseil d'Etat sur la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants (ORE)
- Elle est perçue sur les étudiants s'inscrivant en **formation initiale** (LMD) dans un établissement d'enseignement supérieur

# I. RAPPEL DU DISPOSITIF CVEC

- Elle finance des actions prévues par :
  - ✓ L'article L.841-5 pour « *favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention* » ;
  - ✓ Les orientations annuelles prioritaires fixées par le MESRI. Pour mémoire la circulaire ministérielle du 21 mars 2019 prévoit les priorités relatives à chacun des items prévus par l'article L. 841-5. 

# I. RAPPEL DU DISPOSITIF CVEC

Prioritaire

- I- Prévention au service de la santé
  - ✓ A. Adapter la politique de prévention à l'évolution des comportements
  - ✓ B. Améliorer l'accès aux soins des étudiants
  
- II - Actions dans les autres champs de la vie étudiante
  - ✓ A. Favoriser l'accompagnement social des étudiants
  - ✓ B. Développer la pratique sportive des étudiants
  - ✓ C. Faire vivre l'art et la culture
  - ✓ D. Améliorer l'accueil des étudiants

# I. RAPPEL DU DISPOSITIF CVEC

- Cadrage complémentaire pour les EPSCP et EPA relevant du MESRI (Art. D. 841-11 du code de l'éducation):
  - ✓ Financement à hauteur d'au moins 30% du budget CVEC de **projets portés par des associations étudiantes et d'actions sociales** à destination des étudiants,
  - ✓ Financement à hauteur d'au moins 15% du budget CVEC pour la **médecine préventive**.

## II. UTILISATION DE LA CVEC

- **Gestion pluriannuelle** des dépenses financées par la CVEC, mais les recettes sont bien annuelles.
- Possibilité de **financement d'emplois et de masse salariale** sur crédits CVEC :
  - ✓ La CVEC n'a pas vocation à financer de l'emploi pérenne.
  - ✓ Au regard du montant potentiellement fluctuant des crédits CVEC, l'emploi à durée déterminée doit être privilégié.

## III. PILOTAGE DE LA CVEC

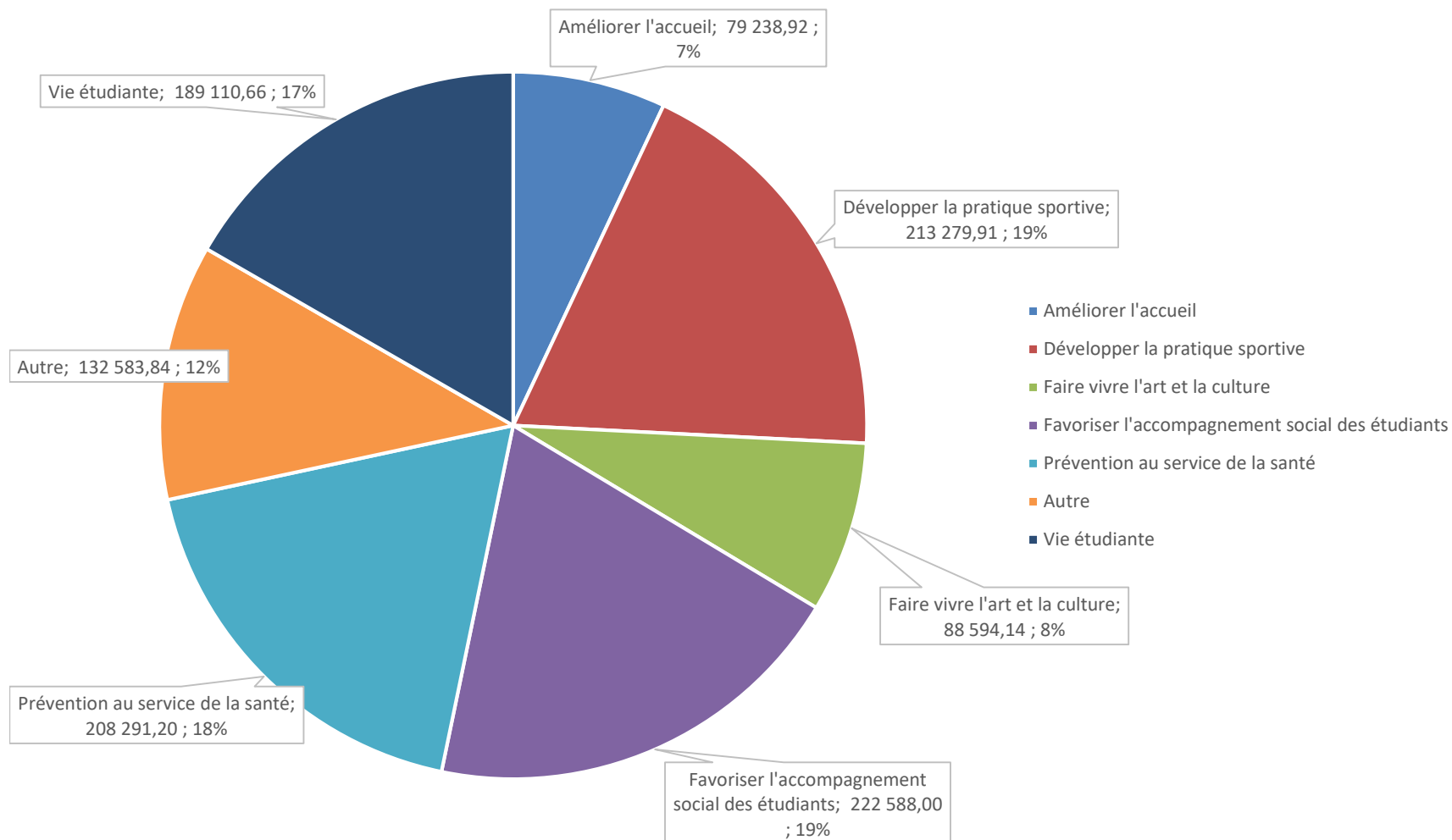
- Un nouveau mode de concertation :
  - ✓ Discussion et propositions autour de la politique de répartition et d'utilisation des fonds CVEC dans le cadre de la CDVEA.
  - ✓ Concertation des étudiants et personnels dans le cadre de la CViE composée de :
    - Représentants étudiants issus des listes élues et des associations
    - Responsables des services porteurs des actions financées par la CVEC
    - VP en charge des thématiques vie étudiante, vie universitaire, handicap et inclusion, politique culturelle.



## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021

- Dans le respect de l'article L.841-5 du code de l'éducation, les crédits CVEC contribuent au financement des :
  1. Actions des services opérationnels engagés dans la vie étudiante et de campus (DAPS, DIVEC, SUAC...)
  2. Projets établissements liés à la vie étudiante et de campus (co-financement projets Région...)

## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021



## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021

### I. Prévention au service de la santé : 210 408,72€

A et B. Adapter la politique de prévention à l'évolution des comportements et améliorer l'accès aux soins des étudiants

- ✓ Contribution au fonctionnement de l'Espace Santé Etudiant (174 176,20 €)
- ✓ Campagne de lutte contre la précarité menstruelle (17 288,61 €)
- ✓ Rémunération infirmière 50% (18 943,91 €)

## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021

### II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

#### A. Favoriser l'accompagnement social des étudiants : 203 548,63 €

- ✓ Aides sociales (187 750 €)
- ✓ Rémunération assistante sociale 50 % (15 798,63 €)

## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021

### II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

#### B. Développer la pratique sportive des étudiants : 207 736,07 €

- ✓ Subventions associations sportives (30 000 €)
- ✓ Activités sportives (75 555,89€)
- ✓ Achat nouveau camion (27 875,80 €)
- ✓ Contribution SUAPSIE (74 015 €)
- ✓ Projet Sport / Pratiques douces (ex-Yourte) (289,38 €)

## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021

### B. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

#### C. Faire vivre l'art et la culture : 74 716,28 €

- ✓ Ateliers pratique artistique (34 241,22 €)
- ✓ Projets culturels (22 770,42 €)
- ✓ Poste adjoint culture (17 704,64 €)

## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021

### II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

#### D. Améliorer l'accueil des étudiants : 52 064,89 €

- ✓ Emplois étudiants pour le renforcement des services d'accueil (48 612,10 €)
- ✓ Services civiques (2 859,67€)
- ✓ Actions DOSIP (593,12 €)
- ✓ Projet Région Aménagement Hall MDA (0€)

## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021

### II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

E. Vie étudiante : 148 352,32 €

- ✓ Accompagnement Vie étudiante (53 978,45 €)
- ✓ FSDIE Projets (52 449,19 €)
- ✓ Vie étudiante hors FSDIE (41 560,96 )
- ✓ Certifications Vie étudiante/Citoyenneté (363,72€)



## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021

### II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

F. Autres : 132 242,25 €

- ✓ Projet Région Création d'un pôle d'attractivité « Illustration » (42 869,75 €)
- ✓ Projet Campus en commun (8 912,66 €)
- ✓ Coûts indirects (80 459,84 €)

## IV. BILAN D'EXÉCUTION DES ACTIONS 2021

- Répartition au titre de l' Art. D.841-11 :

Art. D. 841-11	AE consommées	Taux de répartition
<b>Min. 15% Santé</b>	210 408,72 €	20,45 %
<b>Min. 30% Projets associatifs et action sociale</b>	351 537,23 €	34,16 %
<b>Max. 55% Autres actions</b>	467 123,21 €	45,39 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 029 069,16€</b>	<b>100 %</b>

## IV. Éléments marquants 2021

### ■ Éléments de contexte :

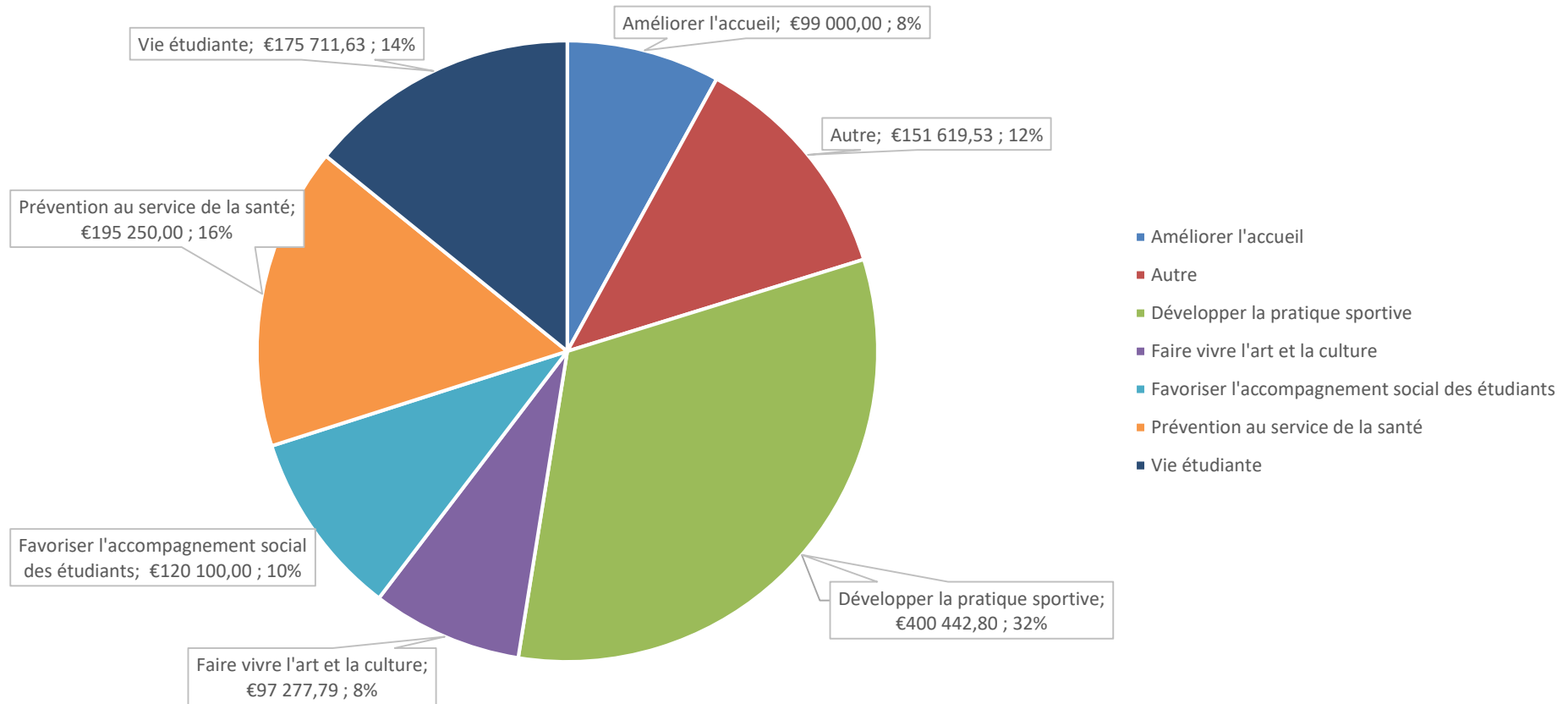
#### ✓ Création DiVEC/SUAC en cours d'année :

- A rendu plus difficiles la gestion et la visibilité budgétaires pour les services concernés
- L'activité de la DiVEC ne s'est vraiment traduite sur le plan budgétaire qu'à partir de septembre
- Absence de gestionnaire financier à la DiVEC

#### ✓ Contexte sanitaire :

- Frein à l'activité des services en lien avec la vie étudiante : projets annulés/reportés...
- Attention particulière portée aux aides sociales + projets

# V. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2022



## V. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2022

### I. Prévention au service de la santé : 195 250 €

A et B. Adapter la politique de prévention à l'évolution des comportements et améliorer l'accès aux soins des étudiants

- ✓ Contribution au fonctionnement de l'Espace Santé Etudiant (165 150 €)
- ✓ Campagne de lutte contre la précarité menstruelle (10 000 €)
- ✓ Rémunération infirmière 50 % (20 100 €)

# V. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2022

## II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

### A. Favoriser l'accompagnement social des étudiants : 120 100 €

- ✓ Aides sociales (100 000 €)
- ✓ Rémunération assistante sociale 50 % (20 100 €)

## V. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2022

### II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

B. Développer la pratique sportive des étudiants : 400 442,80 €

- ✓ Subventions associations sportives (30 000 €)
- ✓ Activités sportives (133 793€)
- ✓ Contribution SUAPSIE (111 240 €)
- ✓ Projet Sport / Pratiques douces (ex-Yourte)  
(125 409,80 €)

# V. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2022

## II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

### C. Faire vivre l'art et la culture : 97 277,79 €

- ✓ Ateliers pratique artistique (17 760 €)
- ✓ Projets culturels (52 017,79 €)
- ✓ Poste adjoint culture (27 500 €)



# V. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2022

## II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

### D. Améliorer l'accueil des étudiants : 99 000 €

- ✓ Actions DOSIP (3 000 €)
- ✓ Emplois étudiants (48 150 €)
- ✓ Services civiques (10 000 €)
- ✓ Projet Région Aménagement Hall MDA (26 850 €)
- ✓ Accessibilité téléphonie (11 000 €)

# V. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2022

## II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

### E. Vie étudiante : 175 711,63 €

- ✓ Accompagnement Vie étudiante (27 500 €)
- ✓ FSDIE Projets (30 000 €)
- ✓ Vie étudiante hors FSDIE (43 841,30 €)
- ✓ Certifications Vie étudiante/Citoyenneté (2 500 €)
- ✓ Développement durable (24 870,33 €)
- ✓ Projet Région MDE (45 000 €)
- ✓ Sensibilisation handicap (2 000 €)

# V. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2022

## II. Actions dans les autres champs de la vie étudiante

F. Autres : 151 619,53 €

- ✓ Projet Campus en commun (82 971,77 €)
- ✓ Coûts indirects (29 588,76 €)
- ✓ En attente de ventilation (39 059,00 €)

# V. PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2022

- Répartition au titre de l' Art. D.841-11 :

Art. D. 841-11	AE programmées	Taux de répartition
<b>Min. 15% Santé</b>	195 250,00 €	15,75 %
<b>Min. 30% Projets associatifs et action sociale</b>	221 441,30 €	17,87 %
<b>Max. 55% Autres actions</b>	822 710,45 €	66,38 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 239 401,75 €</b>	<b>100 %</b>